

# L'écologie et le progrès social

On nous promet l'un ou l'autre ... pourquoi pas les deux !

Le progrès social vise au bien-être des hommes. L'amélioration du bien-être repose sur les progrès technologiques et sur les règles de vie en société. Les premiers sont d'ordre scientifique, les seconds relèvent du politique. De fait les deux couvrent toutes les activités de notre planète et les évolutions/révolutions qui en résultent.

L'accès au bien-être et aux bénéfices du progrès scientifique est régie par des règles politiques. Le politique mesure l'évolution du niveau de vie moyen de ses populations et non la disparité des niveaux individuels. Les analystes économiques utilisent des courbes gaussiennes de répartition du pouvoir d'achat (accès au bien-être) pour une population donnée pour montrer cette disparité. Trop souvent le politique prime devant l'économiste qui ne reste qu'un consultant de celui-ci.

Les mouvements écologistes et sociaux sont les principaux opposants aux dérives des politiques. Ils se fondent sur l'analyse scientifique pour argumenter leur position et mobiliser les consciences. Les scientifiques (secteur public et secteur privé) sont au service de la communauté. Ils reçoivent leurs directives de leurs investisseurs, mais restent moralement indépendants. En d'autres termes, ils ne sont pas responsables de l'utilisation de leurs découvertes.

## **L'écologie depuis 2 siècles essaye d'imposer ses règles aux politiques.**

( voir l'article sur les familles de l'écologie : [https://www.scienceshumaines.com/les-sept-familles-de-l-ecologie\\_fr\\_25622.html](https://www.scienceshumaines.com/les-sept-familles-de-l-ecologie_fr_25622.html) ).

Les méthodes pour y arriver vont de la participation à des élections et à des actions spectaculaires sur le terrain ( Greenpeace, fondations, Zadistes ... ).

L'argumentation est souvent focalisée sur le « risque écologique » et le côté catastrophique de décisions purement politiques. Peu de chose contre les arguments (du politique) sur le progrès social. Peu de propositions alternatives aux engagements politiques, si ce n'est qu'un retour sur des acquis sociaux.

La protection de la « nature » s'opposerait-elle au progrès social ? Depuis quelques décennies, la réponse est recherchée chez les scientifiques. Création du GIEC ( groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du Climat) en 1988 ; un peu plus tôt la formation de Greenpeace ; la fondation « Nicolas Hulot » et plus récemment le mouvement « écologie humaine ». Malheureusement la réponse des scientifiques n'est pas binaire. Le Giec est contesté, Greenpeace poursuivi en justice et des mouvements qui n'arrivent pas à justifier et faire valoir leurs positions dans des élections.

## **Faut-il en conclure que le dialogue n'est pas possible ?**

Les tentatives existent, du G7 à la COP21, comme la création du « Programme pour l'environnement des Nations unies ». A un niveau plus local, les enquêtes d'utilité publique recherchent les solutions au bien-être social dans le respect de la nature. Pour toutes ces négociations des conclusions sont transmises aux populations ; malheureusement les débats et argumentaires des différentes parties ne sont pas accessibles à tous (la presse en reporte

quelques extraits). Bien entendu il n'est pas question de relancer le débat sur la place publique. Des tracts par média interposé ne font qu'envenimer les quelques réels débats, qui ne sont malheureusement pas constructifs et trop polémiques. La façon de conduire ces études est trop partisane, voire dogmatique.

Les « pro » des projets n'argumentent que sur les aspects sociaux : revitalisation économique, sauvegarde de l'emploi ... Les « contres » feront jouer le principe de précaution ( focalisation sur des risques) et l'héritage transmis aux populations futures (dégradations du climat, de l'environnement ...).

### **Vers une démarche démocratique de recherche de consensus !**

De plus en plus de comités se forment sur ces sujets de société. Leur rôle d'arbitre, sans position partisane, est déterminante pour établir des règles de bonne conduite pour valider les projets. Leur démarche doit être avant tout analytique. Une analyse de type SWOT (forces, faiblesses, opportunité et risques) sur les grandes décisions devrait être faite en toute objectivité.

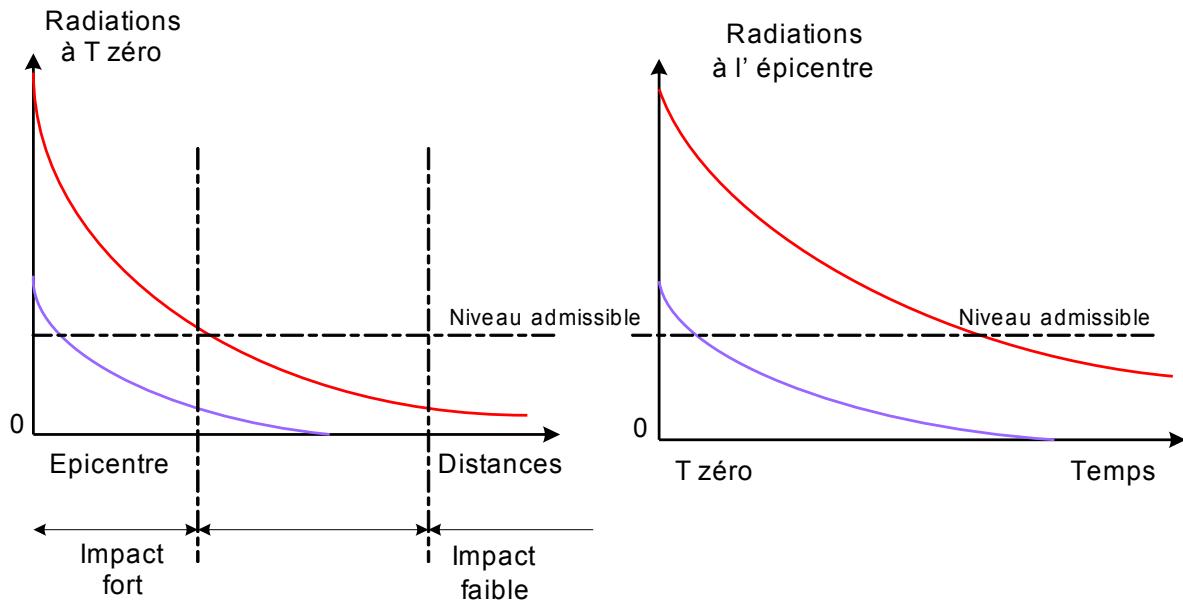
<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>
- liste des impacts positifs directs du projet	- liste des retombées négatives directes du projet : désagréments discriminants ...
<b>Opportunités</b>	<b>Risques</b>
- liste des développements connexes au projet	- liste des risques sanitaires, sur l'environnement, financiers et sur le bien être des populations

Ces données ne seront exploitables qu'avec une quantification de leur impact. Pour chaque point une étude doit être menée pour chiffrer les conséquences sur le critère évalué. Une méthode consiste à mesurer les variations du critère dans l'espace et le temps. L'exemple ci-dessous (courbes fictives) montre la méthodologie pour, par exemple, les risques liés à un incident technique dans une centrale nucléaire avec une fuite d'éléments radioactifs.

La courbe rouge indique une fuite “importante”, la courbe orange une fuite colmatée au moment de l'étude. La première mesure le risque dans l'espace et le second dans le temps.

Si pour chaque point de l'analyse, cette double évaluation est faite, l'information gagnera en objectivité. Dans l'exemple de la centrale, plus elle est près des consommateurs d'électricité, moins il y aura de perte en ligne (économie d'énergie). Par contre les conséquences d'un incident, à proximité d'une agglomération, impacteront un plus grand nombre.

### Exemple pour un risque : radiation suite à incident nucléaire



Pour cet exemple, les décisions seront prises en fonction des impacts :

- protection de la zone à impact fort: pas d'autorisation de batir dans la zone, déplacement de populations ...
- renforcer les moyens de réaction pour protéger les autres populations potentiellement impactées.
- Décision sur la poursuite du développement du nécléaire pour la production d'énergie.

Bien sûr, ces décisions seront à moduler en fonction des autres critères étudiés.

Une étude complémentaire sera nécessaire pour expliquer les “décisions” : plan de mise en oeuvre, impacts secondaires engendrés par celles-ci et les résultats attendus.

Le dossier ainsi constitué, par un comité neutre, pourra être transmis aux partenaires politiques, aux mouvements divers et surtout aux populations pouvant être impactées. Le comité pourra le compléter avec une série de conférences/débats. (particulièrement utile en préalable aux enquêtes d'utilité publique). Ce n'est sûrement pas la seule démarche pour conduire un projet. Elle est nécessaire mais pas suffisante pour convaincre les dogmatiques... elle devra souvent ne donner à ceux-ci que des garanties de respect de limites sur des points fondamentaux. Ces garanties devront être clairement mentionnées dans le plan de mise en oeuvre et figurer sur les points de contrôle de ce plan. L'approbation concensuelle du plan de mise en oeuvre conclura cette étude.

### Conclusions :

Ne soyons pas dogmatique et idéaliste. Faisons l'analyse de chaque projet en toute indépendance de nos principes philosophiques.

Remettre tout en cause et proposer un retour sur les progrès technologiques ne donne pas de solution socialement acceptable. Le principe de précaution ne doit pas être que des

interdictions, mais une proposition de solution alternative viable. Il en est de même pour l'héritage à léguer à nos enfants.

Des études partisanes existeront encore ; restons pragmatiques et critiques sur les propositions d'évolution (ou régression) de notre vie sociale. Exigeons une information structurée, comme indiquée ci-dessus pour chaque projet. Dans cette étude, faisons confiance aux scientifiques dans leur analyse des risques liés à leurs découvertes. Une fois un projet approuvé, restons vigilents sur son développement et sur les résultats constatés versus ce qui était attendu. La plupart des projets restent réversibles jusqu'à un certain stade. Le bon contrôle permettra des ajustements bénéfiques pour tous.

Auteur : Francis MISSE  
[francis.misse@cegetel.net](mailto:francis.misse@cegetel.net)